



ᑲᑎᑲᑦ ᐃᑦᑎᑦᑲᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ ᐃᑦᑎᑦᑲᑦᑦᑦᑦᑦᑦ
Kativik environmental quality commission
Commission de la qualité de l'environnement Kativik

COMPTE RENDU

DE LA

232^e RÉUNION

Le 17 mai 2017

Montréal (Maison du Développement durable)

ADOPTÉ

Résumé de la réunion

La 232^e réunion s'est tenue à Montréal, le 17 mai 2017.

Étaient présents : *M. Peter Jacobs* *Mme Lisa Koperqualuk*
M. Daniel Berrouard *M. Putulik Papigatuk*
Mme Marie-Ève Fortin *M. Charlie Arngak*
M. Stéphane Cossette *M. Eli Aullaluk*
Mme Thérèse Spiegle

Secrétaire exécutive : *Mme Michèle Séguin-Letendre*

PROJETS OU AUTRES AFFAIRES

ÉLÉMENTS DE DISCUSSION OU DÉCISIONS

Déménagement de la CQEK à Kuujuarapik	<ul style="list-style-type: none">Le bureau du Secrétariat de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik est officiellement déménagé à Kuujuarapik.
Projet de construction de refuges près des lacs Rouxel et Vergons du Parc National des Pingualuit par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	<ul style="list-style-type: none">Il a été convenu d'autoriser la demande de modification au certificat d'autorisation permettant la construction de refuges près des lacs Rouxel et Vergons du Parc National des Pingualuit.
Projet de minerai de fer à enfournement direct, Projet « 2A », au Nunavik par Tata Steel Minerals Canada Limited	<ul style="list-style-type: none">Les réponses du promoteur aux conditions n° 3 à 6, 8, 12 et 19 ont été analysées et une décision relativement à chacune d'entre elles a été rendue.
Compte de banque de la CQEK	<ul style="list-style-type: none">Il a été résolu d'autoriser la Secrétaire exécutive, soit Michèle Séguin-Letendre, à procéder à l'ouverture d'un compte bancaire au nom de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) à la Banque CIBC et d'en être l'unique signataire.
Mine Raglan par Glencore Canada (phases II et III - Sivumut)	<ul style="list-style-type: none">Une version préliminaire du rapport d'analyse environnementale et sociale du projet Sivumut a été envoyée aux membres et est révisée lors de la présente réunion;Une version à jour de ce rapport sera disponible à la mi-juin 2017.

1. Adoption de l'ordre de jour

Deux points se sont ajoutés à l'ordre du jour au varia : Présentation de la Commission à l'édition 2017 du Mining workshop à Kuujjaq et demande de désignation pour un répodant en éthique au nom de la CQEK.

2. Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance est présenté à l'annexe B

3. Adoption du compte rendu 231

L'adoption du compte rendu 231 est reportée à la 233^e réunion CQEK

NOUVEAUX DOSSIERS

4. Déménagement de la CQEK à Kuujjuarapik

4.1. Première semaine à Kuujjuarapik, installation du bureau et coordonnées

Le bureau du Secrétariat de la Commission est officiellement déménagé à Kuujjuarapik. L'ensemble des archives qui se trouvaient à Kuujjuaq a été rapatrié et classé à Kuujjuarapik. Les nouvelles coordonnées du Secrétariat sont les suivantes :

Commission de la qualité de l'environnement Kativik
1125 avenue Henri-Jamet, P.O. Box 564
Kuujjuarapik, Qc, J0M 1G0
(819) 929-3086

5. Projet de construction de refuges près des lacs Rouxel et Vergons du Parc National des Pingualuit par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

5.1. Modification au certificat d'autorisation du projet

Le projet de l'Administration régionale Kativik (ARK), en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour objectif d'aménager deux nouveaux refuges près des lacs Rouxel et Vergons du parc national des Pingualuit à l'été 2017. Ces nouveaux refuges s'insèrent dans un contexte global d'offre d'hébergement du parc dans le cadre d'une activité de longue randonnée pédestre reliant en boucle différents secteurs du parc.

Compte tenu de la faible ampleur des impacts anticipés et des mesures mises en place pour les réduire davantage et ainsi assurer la mission de conservation du parc et la sécurité des visiteurs, les membres sont favorables au projet et décident d'autoriser la demande de modification au certificat d'autorisation permettant la construction de refuges près des lacs Rouxel et Vergons du Parc National des Pingualuit.

Action : Envoyer une lettre à l'Administratrice.

AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

6. **Projet de minerai de fer à enfournement direct, Projet « 2A », au Nunavik par Tata Steel Minerals Canada Limited**

6.1. **Mise à jour du projet**

Tata Steel Mineral Canada a obtenu son certificat d'autorisation le 11 janvier 2013. Le projet autorisé a pour but d'exploiter par enfournement direct deux gisements de fer situés au Québec. Ce projet fait partie d'un projet plus large (DSO4) qui comprend l'exploitation de gisements de fer de part et d'autre de la frontière avec Terre-Neuve-Labrador. Des retards et changements ayant été apportés au projet. Le promoteur, à la demande de la Commission, lui a fait parvenir, le 28 février 2017, une mise à jour du projet ainsi qu'un document présentant les informations sur le suivi des conditions n° 3 à 6, 8, 10, 12 et 19. Lors de la réunion précédente, la Commission a approuvé la réponse apportée par le promoteur à la condition n° 10 de son certificat d'autorisation et a également pris connaissance des informations du promoteur concernant la condition 11 de ce même projet. À la suite de la lecture des documents de mise à jour, les membres se sont prononcés sur les conditions n° 3 à 6, 8, 12 et 19:

Condition n° 3 – Programme de suivi de la qualité de l'eau de surface et des eaux souterraines

Quelques questions et commentaires ont été soulevés et les membres décident d'approuver le programme de suivi de la qualité de l'eau de surface et des sédiments pour le site Goodwood sous condition, exigeant notamment une mise à jour du programme de suivi environnemental.

Conditions 4 et 5 – Programmes de suivi des émissions atmosphériques et de suivi de la dispersion des poussières

Après discussion, les membres concluent que le plan de suivi de la qualité de l'air déposé par le promoteur ne permet pas de répondre adéquatement aux préoccupations de la Commission. Il est toutefois convenu d'approuver le programme de suivi de la qualité de l'air ambiant sous conditions d'apport de précisions additionnelles de la part du promoteur quant à la localisation des stations et la fréquence d'échantillonnage. Une autorisation auprès du MDDELCC devra être obtenue par le promoteur advenant le cas où des modifications doivent être apportées au programme de suivi de la qualité de l'air.

Condition n° 6 – Caribous

La Commission juge que promoteur a démontré que cette condition est remplie et choisie d'approuver la participation du promoteur au programme de Caribou Ungava, dont la réalisation est déjà en cours.

Condition n° 8 – Programme de suivi de l'effluent

Le promoteur a démontré qu'il intègre les exigences de la Commission au sein de son programme de suivi de l'effluent. Les membres décident d'approuver le programme

de suivi de l'effluent final tel que présenté par le promoteur à la condition d'y inclure notamment le suivi détaillé de tous les paramètres visés par un OER tel que précisé par la Commission. Une autorisation auprès du MDDELCC devra être obtenue par le promoteur advenant le cas où des modifications doivent être apportées au programme de suivi de la qualité de l'effluent final.

Condition n° 12 – Programme de suivi des stériles

Les réponses du promoteur à la condition n° 12 démontrent que ce dernier détient une connaissance adéquate et représentative de l'ensemble des stériles qui seront gérés dans le cadre du projet. Toutefois, les membres constatent que le promoteur ne présente pas les mesures temporaires et permanentes de contrôle et d'atténuation qui seront apportées si le drainage minier acide ou neutre et la lixiviation s'avéraient supérieurs à ce qui a été prévu, et tel qu'exigé par la condition n°12. Ceci dit, la Commission s'entend pour approuver le programme de suivi des stériles sous condition.

Condition n° 19 – Programme d'information des citoyens

Les membres s'entendent pour dire que le promoteur a répondu adéquatement à cette condition et décident d'approuver le programme d'information des citoyens proposé.

Action : Envoyer une lettre à l'Administratrice.

7. Compte bancaire

7.1. Nouveau compte de banque pour la CQEK

À des fins comptables, il est préférable pour la CQEK de procéder à l'ouverture d'un nouveau compte bancaire. Les membres de la CQEK ont ainsi résolu d'autoriser (résolution 20170420), lors de la réunion précédente, Michèle Séguin-Letendre à procéder à l'ouverture d'un nouveau compte bancaire auprès de CIBC. Toutefois la Banque CIBC a demandé à la Commission de lui faire parvenir une seconde résolution ayant pour effet d'autoriser la Secrétaire exécutive, soit Michèle Séguin-Letendre, à procéder à l'ouverture d'un compte bancaire au nom de la CQEK à la Banque CIBC et d'en être l'unique signataire, tout en précisant le nom des membres actuels de la Commission et les noms des personnes figurant sur les comptes bancaires de la CQEK. La résolution est présentée à l'annexe C.

Action : Faire parvenir la résolution 20170517 à la Banque CIBC

7.2. Nouvelle carte de crédit pour la CQEK

Dans le but de faciliter les transactions bancaires de la CQEK, la Commission souhaite obtenir une carte de crédit. Les membres sont d'accord pour autoriser Michèle Séguin-Letendre à faire les démarches nécessaires au nom de la CQEK afin d'obtenir une carte de crédit auprès de la banque qu'elle jugera le plus avantageuse pour la Commission.

Action : Faire les recherches et démarches nécessaires

8. **Mine Raglan par Glencore Canada (phases II et III - Sivumut)**
8.1. Rapport d'analyse

Une version préliminaire du rapport d'analyse environnementale et sociale du projet Sivumut a été envoyée aux membres et est révisée lors de la présente réunion. Le tableau suivant résume l'ensemble des commentaires et enjeux soulevés par les membres de la CQEK sur le sujet.

Sections du rapport ayant soulevé des commentaires	Principaux commentaires et enjeux soulevés
Description du projet	Importance d'ajuster la mise en page afin que les questions venant du promoteur soient facilement identifiables
Phase III	Il est très délicat aux yeux de la Commission d'autoriser la Phase III 12 ans à l'avance considérant les possibles changements inconnus à venir sur les plans environnemental, social et économique. Les membres s'entendent pour qu'une mise à jour du projet, pour approbation, soit présentée par le promoteur à la Commission quelques années (à déterminer) avant le début des opérations. De plus, l'importance d'être davantage spécifique dans les attentes de la CQEK envers le promoteur.
Entente Raglan	Considérant l'importance des préoccupations soulevées à ce sujet lors des audiences publiques en avril 2017, les membres réfléchissent à la manière dont seront intégrées les mesures d'atténuation de l'Entente Raglan au sein de la décision de la Commission.
Fermeture de la mine	Les membres notent que très peu d'information est disponible à ce jour en regard à la fermeture de la phase 1 de la mine. Il est mentionné qu'une condition particulière devra être évoquée stipulant que la Commission devra approuver au préalable tout changement apporté au plan de fermeture et restauration de la mine, s'il y a lieu. La Commission souhaite obtenir de la part du promoteur un portrait précis et rigoureux du plan de restauration progressive prévu.
Utilisation et accès au territoire	Les membres rappellent que l'accès à la cafétéria de la mine pour les Inuits fréquentant le territoire s'est avéré un enjeu culturel important à considérer qui a été soulevé lors des audiences publiques. L'utilisation et l'accès au territoire représentent un enjeu majeur pour la Commission et les membres soulèvent l'importance de répondre à cet enjeu de manière rigoureuse.
Aspects sociaux et économiques	Les membres notent que la communication entre les communautés et le promoteur est un enjeu de taille soulevé à mainte reprise lors des audiences publiques tenues dans les deux communautés touchées. La Commission souhaite notamment encourager le promoteur à recevoir la demande de certains employés d'avoir droit à une deuxième chance de réintégrer le travail concernant la politique de tolérance zéro drogues et alcool.

Une version annotée du rapport préliminaire intégrant les commentaires et enjeux soulevés lors de la 232^e réunion de la CQEK sera envoyée aux membres dans la semaine du 22 mai et ces derniers seront intégrés au sein de la version finale du document, donc la date de tombée est prévue pour la mi-juin 2017.

Action : Envoyer aux membres la version annotée du rapport préliminaire et effectuer un suivi de la rédaction du rapport final.

9. Varia

9.1. Demande de désignation pour un répondant en éthique au nom de la CQEK

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a adressé une demande à la Commission afin que soit désigné un répondant en éthique au nom de la CQEK. Les membres soulèvent le point que la CQEK s'est déjà doté d'un code d'éthique, lequel a été signé par tous les membres de la Commission. Il est ainsi convenu que Michèle Séguin-Letendre se renseignera auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor afin de valider la nécessité pour la CQEK de désigner un répondant en éthique.

Action : Contacter la personne ressource au Secrétariat du Conseil du Trésor

9.2. Mining workshop à Kuujuaq

Des membres de la Commission étaient présents à l'édition 2017 du Mining workshop à Kuujuaq et une présentation de la CQEK, de sa mission et des processus d'évaluations environnementale et sociale a été effectuée devant les participants.

10. Prochaines réunions

La prochaine réunion se tiendra à Montréal le 15 juin 2017

ANNEXE A

232^e réunion

*Salle du Conseil, 2^e étage de la Maison du Développement durable
50, Sainte-Catherine Ouest, Montréal, QC, H2X 3V4
17 mai 2017, 9h30 à 17h
Par téléphone : 1-888-446-0445, # de conférence : 2913954*

ORDRE DU JOUR

11. Adoption de l'ordre de jour
12. Suivi de la correspondance
13. Adoption du compte rendu 231
Note : L'adoption du compte rendu 231 sera à l'ODJ de la réunion CQEK 233

NOUVEAUX DOSSIERS

14. Déménagement de la CQEK à Kuujjuarapik
 - 14.1. Première semaine à Kuujjuarapik, installation du bureau et coordonnées
Tâche : Pour information
15. Projet de construction de refuges près des lacs Rouxel et Vergons du Parc National des Pingualuit par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
 - 15.1. Modification au certificat d'autorisation du projet
Tâche : Pour décision

AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

16. Projet de minerai de fer à enfournement direct, Projet « 2A », au Nunavik par Tata Steel Minerals Canada Limited
 - 16.1. Mise à jour du projet
Tâche : Pour appréciation de la qualité du document transmis et décision sur les conditions 3 à 6, 8, 12 et 19
17. Compte bancaire
 - 17.1. Nouveau compte de banque pour la CQEK
Tâche : Pour résolution

17.2. Nouvelle carte de crédit pour la CQEK
Tâche : Pour discussion

18. Mine Raglan par Glencore Canada (phases II et III - Sivumut)
18.1. Rapport d'analyse
Tâche : Pour discussion

19. Varia

20. Prochaines réunions

Dossiers en cours d'analyse

1. Mine Raglan par Glencore Canada (phases II et III - Sivumut)
 - 1.1 Suivi environnemental 2016
Tâche : Pour information
2. Projet minier Nunavik Nickel par Canadian Royalties inc.
 - 2.1 Suivi environnemental 2017
Tâche : Pour information
3. Projet de construction de refuges près des lacs Rouxel et Vergons du Parc National des Pingualuit par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
 - 3.1 Modification au certificat d'autorisation du projet
Tâche : Pour information

Annexe B
Suivi de la correspondance du 13 avril au 12 mai 2017

PROJET	DE/À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
Projet de dépôt pétrolier Ivujivik (3215-22-033)	de la CQEK au MDDELCC	Décision : non-assujettissement	Émis le 21 avril 2017	Tel que décidé à la réunion 331 le 20 avril 2017 Accusé de réception reçu le 2017-04-24	--
Projet 2A par Tata Steel Minerals Canada Limited (3214-14-014)	de la CQEK au MDDELCC	Réponse à la condition 10 du certificat d'autorisation	Émis le 25 avril 2017	Tel que décidé à la réunion 331 le 20 avril 2017 Accusé de réception reçu le 2017-04-27	<i>Autorisation accordée à la condition 10</i> <i>Appréciation de la qualité du document transmis et décision à venir sur les conditions 3 à 6, 8, 12 et 19</i>
Projet de construction de refuges près des Lacs Rouxel et Vergons du Parc national des Pingaluit par le MFFP (3215-18-002)	du MDDELCC à la CQEK	Demande de modification de certificat d'autorisation	Reçu le 21 avril 2017	--	<i>Pour décision sur la modification du certificat d'autorisation du projet</i>
Suivi pour compte bancaire CIBC	de la CQEK à la Banque CIBC	Résolution envoyée à Banque CIBC autorisant MSL à ouvrir un compte bancaire au nom de la CQEK avec la secrétaire exécutive pour seule signataire	Émis le 1er mai 2017	Tel que décidé à la réunion 331 le 20 avril 2017	<i>Résolution spécifiant le nom des membres de la CQEK</i> <i>Démarches à faire auprès de Visa pour l'obtention d'une carte de crédit (MSL)</i>

Annexe C
RÉSOLUTION 20170517-01

Résolution ayant pour effet d'autoriser la Secrétaire exécutive, soit Michèle Séguin-Letendre, à procéder à l'ouverture d'un compte bancaire au nom de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) à la Banque CIBC et d'en être l'unique signataire.

ATTENDU QUE Madame Michèle Séguin-Letendre va remplacer Madame Mélanie Chabot à titre de secrétaire exécutive de la CQEK à partir du 3 avril 2017;

ATTENDU QUE le nom de Madame Mélanie Chabot, à titre de secrétaire exécutive de la CQEK, doit être retiré des dossiers à partir du 3 avril 2017;

ATTENDU QUE Monsieur Peter Jacobs agit à titre de Président CQEK et est autorisé à signer les résolutions présentées par la CQEK.

ATTENDU QUE les seuls deux noms qui doivent figurer aux comptes bancaires (actuel et à venir) de la CQEK sont ceux du Président en poste, soit Monsieur Peter Jacobs et de la secrétaire exécutive en poste, soit Michèle Séguin-Letendre.

ATTENDU QUE les membres de la CQEK sont les suivants : Mme Lisa Koperqualuk, M. Putulik Papigatuk, M. Eli Aullaluk, M Charlie Arngak, M. Daniel Berrouard, Mme Marie-Eve Fortin, Mme Thérèse Spiegle et M Stéphane Cossette. Les membres précédemment cités, ainsi que le Président, sont autorisés à proposer et seconder des résolutions présentées par la CQEK.

ATTENDU QUE la CQEK souhaite dorénavant avoir un nouveau compte bancaire à une seule signature lui permettant d'effectuer des paiements en ligne et éventuellement d'avoir une carte de crédit;

ATTENDU QUE la CQEK souhaite que l'unique signataire du compte bancaire à venir soit la secrétaire exécutive en poste.

ATTENDU QUE le président de la CQEK validera les dépenses par courriel préalablement à leur paiement par la secrétaire exécutive;

ATTENDU QUE seule la secrétaire en poste détiendra une carte de guichet en son nom pour le compte bancaire actuel et à venir et que les cartes anciennement émises au nom de Mélanie Chabot et Peter Jacobs et reliées au compte bancaire No 26-06011 ont été détruites et devront être enlevés du compte actuel.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Charlie Arngak, membre de la CQEK,
SECONDÉ par Monsieur Daniel Berrouard, également membre de la CQEK

ET RÉSOLU que Michèle Séguin-Letendre sera autorisée à procéder à l'ouverture d'un compte bancaire au nom de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik à la Banque CIBC et sera désignée comme étant l'unique signataire à ce compte. Il est également résolu que les membres cités ci-haut, ainsi que le président, soient autorisés à proposer et seconder des résolutions adoptées par la CQEK. Il est aussi résolu que les seuls deux noms qui doivent figurer aux comptes bancaires (actuel et à venir) de la CQEK sont ceux du Président en poste, soit Monsieur Peter Jacobs et de la secrétaire exécutive en poste, soit Michèle Séguin-Letendre. Finalement, il est résolu que seule la secrétaire en poste détienne une carte de guichet en son nom pour le compte bancaire actuel et à venir et que les cartes anciennement émises au nom de Mélanie Chabot et Peter Jacobs et reliées au compte bancaire No 26-06011 ont été détruites et devront être enlevées du compte actuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES MEMBRES le 17 mai 2017.

M. Peter Jacobs
Président de la CQEK